



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

(Article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre 2024 à 20h02, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des Mariages sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme PANZANI, Mme LEQUEUX, Mme MARTIN, M. FABBRO, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, Mme CHABRILLAT, M. MARAIS, Mme DORLAND, Mme LUTIER, M. SCHILTZ, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, Mme DESSAILLY, Mme GAUDRY, M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. LEGOUGE. Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. BARRIERE, par M. WALTER

M. DUGAST, par M. TURCHI

M. FUTOL, par M. BLOTTIERE

ÉTAIENT ABSENTS :

M. RANDOING,

M. DIDRY.

SECRETAIRE DE SEANCE : **M. Brice WALTER**

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur Brice WALTER a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

Délibération 86/2024 – CREATION D'UNE REGIE PUBLICITAIRE EXTERNE DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LA VILLE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 87/2024 – ABONDEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'EXERCICE 2024

→ ADOPTION A LA MAJORITÉ (23 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions)

Délibération 88/2024 – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS NON TITULAIRES A TEMPS NON COMPLET POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 89/2024 – MISE EN PLACE DU BONUS ATTRACTIVITE DE LA CAF ET REVALORISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 90/2024 - INSTAURATION DU PLAN DE FORMATION POUR LA PERIODE 2025-2026

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 91/2024 – MISE A JOUR DES EFFECTIFS

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 92/2024 – RETROCESSION PAR GHU PARIS PSYCHIATRIE ET NEUROSCIENCES AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTREE AM N° 248

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 93/2024 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES POUR DES ATELIERS DE PLANTATIONS, DE CREATION, D'ENTRETIEN ET D'OBSERVATION D'UN JARDIN PEDAGOGIQUE / BOTANIQUE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 94/2024 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RELAIS PETITE ENFANCE

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 95/2024 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ESPACE CULTUREL SIMONE VEIL

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Affiché et publié le

21/11/2024

Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge

